



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REZE, le 05 MAI 2014

Direction de l'accueil, de
l'accompagnement des
étrangers et de la nationalité

Sous-direction de l'accès à
la nationalité française

Bureau des naturalisations



S/C de Monsieur le Préfet
de la Seine-Saint-Denis
Service chargé des naturalisations

**(RAPPELEZ CE NUMERO DANS
TOUTE CORRESPONDANCE)**

Réf. préfecture :

Réf. étranger :

Madame,

Vous avez appelé mon attention sur votre demande de naturalisation et vous sollicitez une révision de la décision d'ajournement à 2 ans en date du 11/02/2014 qui vous a été notifiée le 24/02/2014.

Je vous informe qu'après avoir procédé à un nouvel examen de votre dossier, j'ai décidé de retirer cette décision.

Toutefois, il ne m'a pas paru possible de procéder à votre naturalisation.

En effet, il ressort des éléments de votre dossier que vous ne pouvez être regardée comme ayant fixé durablement le centre de vos intérêts familiaux en France dès lors que si votre concubin Monsieur [nom] réside sur le territoire français, il ne justifie d'aucun droit à s'y maintenir, faute de disposer d'un titre de séjour.

En conséquence, j'ai pris la décision de rejeter votre demande, en application de l'article 48 du décret n° 93.1362 du 30 décembre 1993.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

REÇU NOTIFICATION A :

Date : 27 MAI 2014

Signature :

Pour le Ministre et par délégation
l'attaché principal d'administration de l'État
chef du bureau des décrets et de la gestion des flux

Bertrand LECLERC

Si vous entendez contester ma décision, vous pouvez, dans le délai de deux mois suivant sa notification, adresser une requête au tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, BP 24111 - 44041 Nantes cedex 01). A peine d'irrecevabilité, cette requête, établie en trois exemplaires, doit être motivée et accompagnée d'une copie de la présente décision.

Le service n'est pas ouvert au public mais peut être contacté :

par courrier : 12 rue Francis Le Carval - 44404 REZE CEDEX
par télécopie : 02 40 32 32 75 - par courriel : dpm-nat-info@sante.gouv.fr